

Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie
Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band: 17 (1991)
Heft: 2

Artikel: Les concepts d'évaluation des institutions pour délinquants : quelques réflexions
Autor: Alimam, Ahmed
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1046845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les concepts d'évaluation des institutions pour délinquants: quelques réflexions¹

Ahmed ALIMAM²

1. Introduction

Il est utile, pensons-nous, de préciser le sens étymologique du terme évaluation avant d'aborder les différentes conceptualisations qui tentent de le cerner. Nous lisons dans le dictionnaire qu'évaluer signifie tantôt estimer, tantôt priser, calculer, chiffrer, apprécier ou encore expertiser. Il est important de souligner la saturation de ce terme par les sens de l'estimation et de l'appréciation - subjective - éclairée par le calcul et la métrique. Le calcul étant bien entendu un moyen de valider et de préciser l'estimation effectuée. Il n'est donc pas question de confondre évaluation et jugement, ce dernier restant du ressort du décideur.

Or, la notion d'évaluation fait appel presque instinctivement, dans le langage courant, à un jugement de valeurs imprégné d'une pensée conditionnée par une vision dichotomique du type bon/mauvais ou réussite/échec. La conception de l'évaluation - qui se voudrait scientifique - tente de décrire en premier lieu le phénomène tel qu'il se

1 Le présent article est élaboré sur la base d'un document fourni à la commission fédérale des projets pilotes.

2 Psychologue FSP et criminologue diplômé. Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne, 1015 Dorigny.

présente dans son objectivité à notre perception subjective, puis à le comprendre pour pouvoir en rendre compte. Cette dernière étape de compréhension et surtout la tentative d'explication causale nécessiteraient une projection dans un cadre référentiel qui permettrait de donner un sens aux résultats obtenus, les résultats pouvant être interprétés de différentes manières selon les points de vue et les contextes adoptés.

L'évaluation devient de plus en plus un outil utile en matière de décision dans les différents secteurs de l'action humaine. Les industries chimiques et pharmaceutiques recourent à l'évaluation de "l'efficacité" des produits thérapeutiques ou autres, les politiciens évaluent également les effets de certaines de leurs décisions politiques, les psychologues évaluent plusieurs aspects de l'individu. Dernièrement, l'Organisation mondiale de la santé a même élaboré un programme d'évaluation des psychothérapies. Presque tous les domaines de l'action humaine nécessitent actuellement une évaluation. En pédagogie, la tradition de l'évaluation des acquisitions est bien ancienne et on y distingue l'évaluation sommative de celle formatrice. La première est le moyen de décision de promotion, qui a force de jugement, alors que la seconde a une fonction d'accompagnement et de formation.

L'évaluation devient donc un moyen de s'assurer du degré d'adéquation d'une action ou d'un effet escompté. Elle peut même servir d'argument pour soutenir telle ou telle autre décision; pour cela,

naguère, le décideur qu'il soit au plan politique ou social n'avait comme moyen que de recourir au bon sens et à des arguments basés uniquement sur les principes moraux. A présent, il semblerait que l'approche scientifique et la tradition de la recherche dominant les débats décisionnels de grande envergure.

En matière de politique d'action sociale, la nécessité d'évaluation est même devenue un moyen de pression, sur les institutions sociales en général et surtout dans le cas de celles concernant les délinquants. Cette volonté de faire dissiper le flou entourant les institutions de thérapie et de rééducation est mentionnée dans les directives de l'Office fédéral de justice qui stipule que "les maisons de thérapie et de rééducation sont chargées de contrôler l'efficacité de leurs mesures éducatives et thérapeutiques par une analyse systématique et scientifique"³.

Les responsables des institutions sont donc appelés à évaluer leur intervention dans un souci permanent d'amélioration et d'adaptation de leur programme ainsi que les moyens mis en oeuvre. Seulement, il existe quelques obstacles face à cette tâche d'évaluation, liés bien sûr à la surcharge de l'équipe éducative par un travail supplémentaire pour lequel elle n'a pas été formée. D'autre part, on demande que cette évaluation soit systématique et scientifique, terme qui reste vague mais surtout embarrassant pour les institutions. Il faudrait tout d'abord faire une évaluation, et en plus il faudrait qu'elle soit scientifique...

Et l'auto-évaluation, serait-elle ou non considérée comme scientifique?

Le projet intitulé "L'institution éducative et son efficacité"⁴, financé par le Fonds national de la recherche scientifique a cherché à répondre aux préoccupations d'efficacité globale des institutions; mais malheureusement cette recherche est restée inachevée. Les autres recherches évaluatives suisses sont relativement anciennes et peu nombreuses (Boehlen 1982, Heine et Locher 1985, von Allmen et Zimmermann 1985, Alimam 1991).

En matière de politique de prévention, on peut considérer que l'évaluation commence à consolider ses pas. Nous citons à titre d'exemple les deux campagnes nationales de prévention du sida et de la consommation de drogue, qui se sont dotées d'un important soutien en matière de recherche évaluative de type accompagnatrice, permettant ainsi aux responsables de mieux optimiser l'efficacité de la campagne.

Cette évolution est naturellement accompagnée de certaines frictions, voire de contradictions dans les conceptions et les démarches à suivre. Le développement des concepts d'évaluation devrait permettre à long ou à court terme de mieux construire les fondements théoriques et conceptuels de la recherche évaluative. Le choix et la

4 Projet FNRS 4.462.0.81.03 réalisé par l'institut de pédagogie de l'Université de Zurich.

construction des outils dépendraient forcément de ces bases conceptuelles en rapport avec le champ de recherche.

2. Définition de l'évaluation

Nous définissons l'évaluation scientifique d'un objet par le processus d'estimation éclairée par des moyens valides mesurant le degré d'aboutissement, le type d'évolution ou encore l'état de ce dernier par référence à un ou plusieurs objectifs donnés.

Évalue-t-on un état (objet) mobile ou statique?

Cherche-t-on à connaître son évolution ou se limitera-t-on à un aperçu figé dans le temps?

Dans le cadre d'une institution pour délinquants, on pourrait choisir d'évaluer un objet statique mais aussi un autre qui est mobile, et on peut aussi si on le veut et si on en a les moyens, aborder aussi bien l'évaluation dans un temps donné que l'évolution temporelle.

L'objet statique serait par exemple l'institution dans ses composantes architecturales et environnementales. Il est important que ces aspects soient étudiés de façon appropriée, car l'effet du degré de l'appropriation de la construction sur le comportement est loin d'être négligeable, comme l'espace réservé pour les différentes activités, la propreté des lieux et le genre de construction (ouverte ou fermée, construction en plusieurs étages, villa, etc.).

Sur le plan du contexte environnemental, l'acceptation de l'institution par l'entourage et le genre d'interactions sont également importants. Alors que certaines institutions sont construites dans des régions isolées, loin de toute présence humaine et de moyens de communication, d'autres sont parfois au coeur de la cité. Ces éléments sont certainement d'une importance notoire et devraient faire l'objet d'études minutieusement élaborées.

D'autres aspects sont également à prendre en compte, tels l'aspect financier, le genre de climat régnant entre les différents membres du personnel, leurs critères de sélection, leur formation de base et continue ou encore la fluidité du flux des pensionnaires.

Pour être plus clair, nous proposons de distinguer deux approches complémentaires qui coexistent dans l'idée générale de l'évaluation des institutions. La première serait *l'analyse institutionnelle* et la seconde *l'évaluation institutionnelle*.

L'analyse institutionnelle serait l'étude de la fonctionnalité de l'institution dans son aspect administratif et gestionnaire au sens large du terme. Dans cette perspective, l'étude portera sur l'histoire de l'institution dans son contexte urbain, son architecture, ses statuts, règlements et objectifs, son financement, son personnel, les critères de sélection du personnel, sa formation de base et continue, les intervenants externes, le type de relations et d'interactions entre les membres du personnel, le réseau de soutien à l'institution, les services

placeurs, les critères d'admission des pensionnaires, l'effectif des pensionnaires, l'application du programme, la fluidité du flux de cet effectif, le taux de sorties et de rupture de contrat, le temps de séjour, etc.

Cette étude porte donc sur les différents critères qui permettent à l'institution de fonctionner. L'analyse institutionnelle est importante, car avant de parler d'un éventuel effet de l'institution sur ses pensionnaires, il est utile de voir concrètement le fonctionnement d'une institution. Il se peut, par exemple, qu'une institution se soit dotée d'une bonne infrastructure et rende un service utile, alors qu'une simple difficulté institutionnelle telle qu'une mauvaise collaboration au sein de l'équipe, ou encore un manque de formation remette en cause l'application du programme. De tels aspects dans le cadre d'une institution peuvent amplifier et aggraver le dysfonctionnement institutionnel. L'analyse institutionnelle permet dans ce cas de poser les différentes problématiques dans leur vrais contextes. Il serait grave, par exemple, de conclure à l'inefficacité d'une approche thérapeutique, alors qu'elle n'a pas été réellement appliquée, à cause justement de ce dysfonctionnement. Par opposition, il est tout aussi néfaste d'exclure l'effet positif d'une approche thérapeutique ou éducative de son contexte institutionnelle - qui pourrait être la principale cause de réussite - et faire des extrapolations qui peuvent s'avérer hâtives. A cet égard, il est connu en psychothérapie que les facteurs les plus importants de la réussite sont essentiellement liés à la personne du thérapeute. Nous dirons que la "personnalité" de l'institution se

concrétise par le climat ambiant naissant des différentes interactions du groupe. Ce climat peut être positif ou perturbateur.

L'évaluation institutionnelle, aurait-elle pour objet le pensionnaire et son interaction avec l'institution? On abordera par son biais l'évolution du pensionnaire au sein de l'institution et en dehors de celle-ci après l'avoir quittée. Cette étude se centre sur le pensionnaire et tente d'élucider son développement par les différents facteurs qui l'influencent. On tentera de différencier ces facteurs afin d'en mettre en évidence les plus importants. On retiendra par exemple la gravité du problème qui est à l'origine de la prise en charge institutionnelle, l'état psychologique au début du placement, l'évolution personnelle sur les plans psychologique, social et professionnel, ou encore le comportement délinquant et sa gravité (Fréchette et LeBlanc 1987, Gatti et al. 1986).

En résumé, l'analyse institutionnelle est l'étude du fonctionnement de l'institution, alors que l'évaluation institutionnelle étudie les effets de l'intervention institutionnelle sur l'évolution du pensionnaire.

3. Les modalités de réalisation

L'octroi de subventions aux institutions devient de plus en plus conditionné par la réalisation d'une évaluation systématique et scientifique. Ce terme, malgré son apparente clarté et précision, ne manque pas d'animer les débats sur sa signification. Certains

soutiennent que la scientificité n'est pas synonyme d'objectivité et que rester figé dans la tour d'ivoire de la théorie ne permet certainement pas de percevoir la réalité quotidienne vécue par les personnes concernées. Une personne ayant une trop grande objectivité risque tout simplement de ne pas saisir l'essentiel et de s'attarder à des futilités. Ceux-là souhaiteraient que cette évaluation soit faite dès lors par les vrais connaisseurs du terrain, à savoir les travailleurs de l'institution eux-mêmes. On aboutirait donc à une auto-évaluation. Malheureusement, cette perspective n'a pas donné de résultats probants, puisqu'on ne peut - bien évidemment - pas se remettre soi-même en question, surtout face aux regards des représentants d'autres autorités. En outre, il faut reconnaître que la surcharge de l'équipe des travailleurs par une nouvelle tâche pour laquelle ils n'ont pas reçu de formation adéquate aboutit à une sorte de récit regorgeant de banalités et de simples descriptions.

A travers ces différentes attitudes et débats sur l'évaluation, il ressort en filigrane la grande méfiance que les institutions éprouvent à l'égard de ce qui peut paraître comme une intrusion indésirable dans leur activité professionnelle, ou même une sorte de remise en question de leur rôle social. A plusieurs reprises on a entendu les responsables et les travailleurs sociaux craignant que les résultats des recherches soient repris par des politiciens de mauvaise foi. Ces réactions défensives ne font que renforcer ce climat de crainte et de morosité. Nous pensons que les idéaux de l'action sociale ne peuvent se briser par de simples manoeuvres politiciennes; si elles doivent tomber un

jour cela sera dû à leur fragile réalité interne. L'action sociale doit rester adaptée à son époque et savoir se donner les moyens pour évoluer, car la stagnation entraîne, à la longue, la chute. A titre d'exemple, nous pensons à une institution d'une importance certaine en Suisse romande, qui a été la seule à recueillir de jeunes adolescentes. La stagnation et le dysfonctionnement d'une telle institution accumulés au cours des années l'ont rongée de l'intérieur et l'ont par voie de conséquence menée à disparaître. Nous pensons que de telles situations peuvent en effet être évitées si les institutions se donnent les moyens d'avoir une vision claire et réaliste de leur situation afin de réagir à temps.

Faut-il créer une nouvelle profession d'évaluateurs pour occuper les nouveaux diplômés de l'Université?

Cette question a été posée de façon ironique pour soulever l'utilité de l'évaluation.

L'institution peut s'adjoindre les services d'un universitaire qui s'occuperait d'une telle tâche, mais cette perspective n'est que peu souhaitable, pour plusieurs raisons. Au premier abord, le regard critique et parfois trop rigoureux sur le plan théorique peut perturber la dynamique relationnelle au sein du groupe, et la présence de "l'évaluateur" peut être ressentie par les membres de l'équipe comme étant trop lourde. D'autre part, sa dépendance à l'égard de l'institution peut créer un état de malaise personnel chez "l'évaluateur" qui doit osciller, parfois, entre la rigueur scientifique et la crainte de perdre son

emploi quand les conclusions ne sont pas en faveur de l'institution. D'autres part, la présence dans un champ renforce les attentes conscientes et inconscientes et peuvent ainsi biaiser l'étude. En général, une étude réalisée par des personnes subordonnées ne peut conclure que par des constatations en faveur de l'institution, ce qui risque de prendre la forme d'éloges peu bénéfiques voire morbides pour l'institution à long terme.

L'autre solution est de faire appel à un expert externe, disposant d'une formation adéquate pour la réalisation de cette tâche. La bonne collaboration entre ce dernier et l'équipe éducative ainsi que la direction nous paraît un facteur indispensable à la bonne réalisation de l'étude. En effet, une mauvaise collaboration mènerait à une attitude protectionniste de la part de l'institution cherchant par réaction à brouiller les pistes devant cet "intrus", ce qui provoquerait des réactions chez l'expert et l'enliserait ainsi dans de faux problèmes.

Certaines institutions peuvent elles-mêmes demander la réalisation de l'évaluation. L'expérience montre que cette perspective est positive, puisque l'acceptation de l'expert n'est pas imposée mais construite par les différentes interactions. Dans ce cas les résultats restent bien ancrés dans la réalité puisqu'ils peuvent révéler aussi bien les réussites attendues que celles qui ne le sont que peu (Alimam 1990).

Tant que l'évaluation est imposée à l'institution et qu'elle n'est pas acceptée par cette dernière, il nous paraît préférable de ne pas

l'entamer, mais plutôt de la remplacer par des inspections basées sur des critères de l'analyse institutionnelle uniquement.

Quant au rôle de l'expert, il dépend forcément du type d'évaluation adoptée, sommative ou accompagnatrice. Dans le cas de la première, l'expert devrait se limiter à fournir un rapport portant sur les éléments étudiés sans que ces constatations interviennent en cours de l'étude dans un quelconque changement. L'expert ne devrait en quelque sorte pas agir sur l'objet de son étude. Par contre, dans le cas d'un accompagnement, il est clair que les différentes observations interviennent dans la réorientation de l'intervention. Les résultats de chaque étape de la recherche sont utilisés pour influencer le cours de l'intervention de l'institution évaluée.

En outre, il nous semble indispensable de distinguer entre la notion d'évaluation sommative et les diverses formes de l'expérimentation contrôlée, dont l'évaluation accompagnatrice. Ces deux approches sont différentes quant à leurs finalités. L'évaluation sommative à proprement parler repose sur une méthodologie de recherche visant à étudier les degrés de réalisation des objectifs fixés d'une certaine thérapie déjà existante et/ou d'en évaluer les effets, alors que l'expérimentation fournit elle-même le programme thérapeutique qu'elle cherchera à améliorer en contrôlant ses effets (Stecher et Davis 1987). L'évaluation sommative reste en quelque sorte indépendante des interactions conscientes ou inconscientes avec les buts attendus par l'expérimentateur, alors que dans l'autre cas l'interaction ne peut être

évitée puisque c'est l'expérimentateur lui-même qui effectue l'évaluation de son programme ou à défaut il en chargera une autre personne dépendante du programme d'expérimentation.

Néanmoins les deux approches sont utiles dans leurs contextes prédéfinis. Dans le cadre par exemple d'une psychothérapie, de sociothérapie ou de toute autre forme de thérapie, l'évaluation sommative peut devenir formatrice et même avoir un rôle thérapeutique influençant dans un sens ou dans un autre l'évolution de la thérapie.

4. Les différents critères / dimensions de l'évaluation et de l'analyse institutionnelles

La préoccupation majeure reste avant tout d'ordre méthodologique. En effet l'étude de la validité des différents critères devrait permettre de ne retenir que ceux qui présentent le degré maximum de fiabilité et de fidélité. Il nous semble utile de ne pas créer un hiatus entre l'aspect qualitatif et quantitatif de l'approche, de même qu'il faut savoir être subjectivement objectif pour tirer profit des avantages qu'offre une telle approche multidimensionnelle. Il serait tout simplement infondé de chiffrer une réalité qui nous est inconnue, d'où la nécessité d'un minimum de subjectivité pour savoir au moins définir le champ d'action et les variables à prendre en considération. De même, il est tout aussi insoutenable de cristalliser son esprit en rejetant tout effort

de structuration quantitative de l'objet. Il faudrait savoir harmoniser ces deux approches apparemment contradictoires mais en réalité complémentaires.

Nous proposons ci-après quelques idées dans la perspective de poser les fondations de cette construction.

4.1. L'analyse institutionnelle

On peut retenir un certain nombre de domaines pouvant faire l'objet d'analyses; nous ne retiendrons que ceux qui nous paraissent utiles, d'après notre propre expérience. Ces domaines sont les aspects financiers, architecturaux, la situation locale et environnementale, les relations avec les services placeurs, la gestion du personnel, le climat ambiant et la qualité des relations et interactions au sein du personnel, le réseau de soutien, la nature du programme, les références et postulats théoriques du programme, le degré et les moyens de son application, l'effectif des pensionnaires et leur flux, finalement le temps de séjour.

Par souci d'efficacité, il est souhaitable que chaque aspect soit analysé distinctement. Il faudrait également élaborer des outils adéquats pour une telle démarche. On peut imaginer par exemple la mise au point - en collaboration avec des spécialistes de l'analyse financière - d'une grille standard mettant en valeur les critères les plus importants et valides afin de mieux estimer l'état financier d'une institution, et surtout son

coût effectif. Quant à l'aspect architectural, on peut également procéder de la sorte en collaboration avec des architectes afin de préciser le degré d'adéquation de la construction avec les différentes activités de l'institution. Pour mesurer le degré de bien-être et de satisfaction par rapport à ce facteur, on peut compléter la grille par un questionnaire à l'intention des occupants des lieux.

L'élaboration de plusieurs questionnaires pour analyser les autres domaines seront destinés aux différentes personnes et organes concernés, tels la population du quartier, le réseau de soutien ou encore les services placeurs.

Quant aux aspects touchant à la gestion du personnel et le programme, il nous paraît indispensable de procéder en deux étapes, d'abord par questionnaire puis par entretiens semi-guidés sur la base des informations fournies dans les questionnaires. Le questionnaire devrait faire mention d'une description des variables simples telles que l'âge, la langue maternelle, la formation de base, etc. Puis d'autres variables seront abordées, touchant à la cohésion au sein du groupe et au degré de satisfaction du climat de vie communautaire. Les différentes interprétations et compréhensions personnelles des principes fondamentaux du programme peuvent aussi être abordées. La méthode d'observation participante peut mettre les informations collectées dans leur contexte humain et interactionnel. La présence du chercheur pendant un certain temps parmi l'équipe permettra de mieux rendre compte des réalités difficilement saisissables par questionnaire.

En outre, le complément d'investigation par les entretiens semi-guidés avec la direction et les membres du personnel permettra d'approfondir l'étude théorique sur les fondements et les postulats de base du programme en question. L'élaboration d'une grille évaluative du degré d'application du programme permettra de se fixer sur l'essentiel.

Quant à l'analyse de l'évolution de l'effectif des pensionnaires, de leur temps de séjour ainsi que leur flux, elle est un bon indicateur de la fonctionnalité de l'institution, et peut même s'avérer décisive dans certains cas dysfonctionnels. Pour ce faire, nous proposons de retenir les trois variables citées ci-dessous selon le modèle qui suit. Ces variables qui influent directement sur l'effectif sont l'effectif des entrées, celui des sorties et la durée du traitement ou de la prise en charge.

$$E = F (Ee, Es, T)$$

E : effectif global

Ee: effectif des entrées

Es: effectif des sorties

T : temps de traitement ou de la prise en charge

Il est clair que chacune des trois variables est elle-même fonction d'autres facteurs que nous négligeons volontairement pour ne pas compliquer le modèle, mais ils peuvent être étudiés par les autres parties de l'analyse.

L'étude des variations de ces différentes variables est indispensable pour la compréhension de l'évolution des effectifs de l'institution selon les différents stades du traitement. La simple analyse chronologique appliquée sur les effectifs, sans prendre en compte les variables E_e , E_s , et T , confondrait de manière erronée l'aspect de l'évolution des effectifs et celle des entrées. En d'autres termes, un effectif croissant de pensionnaires au sein d'une institution ne signifie pas forcément une augmentation dans les admissions, et pourrait même cacher une dysfonction consistant à prolonger les séjours au-delà de ce qui est stipulé dans le programme. Par la prise en compte de ces variables, on peut mettre en évidence la nature du flux, à savoir si le flux est régulier pour les différentes années et selon les différents stades, ou s'il arrive qu'à un moment donné ce flux devienne irrégulier, avec des sorties massives ou des entrées massives ou les deux à la fois, ce qui peut être intéressant comme phénomène à élucider.

La planification des admissions et la prévision des sorties devraient se baser sur l'optimisation de la régularité de ce flux afin de permettre à l'institution d'atteindre un maximum de fonctionnalité.

4.2. L'évaluation institutionnelle

Cette partie de l'étude nous paraît être la plus délicate et par conséquent la plus sensible aux erreurs et aux biais. L'évaluation nous amène à insister sur la nécessité d'une comparaison par rapport à une référence donnée, et de la discussion de sa validité. En fait, l'analyse institutionnelle peut se contenter - à la limite - de constater le degré de

fonctionnalité par rapport aux critères retenus, alors qu'en évaluation, de par la nature de cette étude - et puisqu'elle est centrée sur l'individu et son évolution - on est obligé de recourir à la comparaison étant donné que les constatations obtenues sont peu utiles si elles restent en dehors de toute situation référentielle.

Les comparaisons peuvent se situer sur quatre plans. On peut procéder en premier lieu à une comparaison évolutive de l'individu par rapport à son état initial, ce qu'on nomme communément "trajectoire" ou encore "suivre la ligne de base" (Gatti et al. 1986, Fréchette et LeBlanc 1987, LeBlanc 1985). On étudiera ainsi l'individu dans sa trajectoire personnelle par rapport à chaque critère. La seconde démarche évaluative consiste à comparer l'évolution d'un groupe ou d'un individu par rapport à un groupe ou un individu de contrôle qui serait comparable (cf. Killias 1991 pour un résumé de cette approche). La troisième comparaison peut avoir lieu par rapport à la norme ou aux différentes représentations de la normalité. Les études sur la récidive en sont un exemple, puisqu'il est sous-entendu qu'une intervention éducative ou autre devrait réduire le nombre de récidives qui sont des transgressions de la norme (Alimam 1990, 1991). Enfin, la dernière comparaison peut avoir lieu entre institutions ou individus comparables (Tanner 1986).

Les constatations tirées de chacune de ces différentes comparaisons ne sont pas identiques car elles se situent sur des registres différents, mais on peut tirer des conclusions intéressantes en abordant plus qu'une

seule référence de comparaison à la fois. On peut constater, par exemple, une évolution positive d'un individu par rapport à sa ligne de base, mais cette évolution peut s'avérer négligeable si l'on prend en considération la comparaison par rapport à la norme. Le débat entre les tenants d'une référence ou d'une autre peut devenir passionnel, mais il est intéressant de pouvoir utiliser les quatre systèmes référentiels si on en a les moyens. Dans le cas contraire, il est utile de bien préciser les limites du contexte référentiel choisi afin de prévenir toute extrapolation abusive ou même des interprétations erronées ou du moins non soutenables dans le contexte en question.

Les variables que l'on peut étudier selon un système référentiel ou un autre, sont d'ordre psychologique, social et professionnel.

Dans le cadre psychologique, on peut mesurer l'évolution sur le plan de la personnalité, des aptitudes, des attitudes, des intérêts, des valeurs ou encore des acquisitions scolaires (Glaser et Erez 1988). La principale difficulté réside dans la précision des outils de mesure et leur validité. En effet, la plupart des tests psychologiques, pédagogiques, de personnalité ou encore de diagnostic thérapeutique ont été validés par rapport à une population de référence dite "normale". Ces tests risquent de confirmer tout simplement le caractère marginal de notre population ou de l'individu évalué, mais ne nous renseigne que de façon peu précise sur leur état ou sur le degré de leur évolution, qui peut être minime par rapport à la population de référence, alors que ce progrès est probablement colossal par rapport à la nature de sa

difficulté initiale. Il faudrait faire un choix prudent des outils de mesure.

Mais, également au niveau social, la nature des rapports entre les membres de la famille et son système fonctionnel, de même que la vie avec ses pairs, le domaine du travail et de la formation professionnelle nous éclairent encore davantage sur l'évolution.

L'investigation des problèmes de santé physique ou psychique permet de placer les limites entre le normal et le pathologique, et par conséquent de différencier le sujet "délinquant pathologique" au sens médical du terme du sujet "délinquant" au sens juridique du terme.

L'approche clinique qui permet un certain équilibre entre le subjectif et l'objectif sera d'une utilité certaine dans le cas plus spécifique des institutions d'orientation thérapeutique, surtout si l'on prend en considération la technique de groupe témoin (groupe de contrôle).

La mesure se fera de façon longitudinale, au début, pendant et à la fin du séjour. Il est également important de procéder à des mesures un certain temps après la sortie de l'institution, pour mesurer l'effet à long terme.

Une autre approche complémentaire consiste à faire une étude sur l'ensemble des anciens pensionnaires d'une institution, et chercher à voir ce qu'ils sont devenus après avoir quitté leur lieu de séjour (Alimam 1990, 1991). Dans cette méthode on peut également évaluer

les domaines psychologique, social et aussi médical. On se demandera par exemple, s'ils ont acquis un meilleur équilibre de leur personnalité mais on tentera aussi de voir le degré de leur réintégration socio-professionnelle et le mode de vie acquis. La santé est également importante à prendre en considération, car il peut arriver que l'on n'ait plus de comportement délinquant, ce qui pourrait induire en erreur, en en déduisant une meilleure adaptation; alors qu'il se pourrait que la personne ait sombré dans un monde de pathologie qui a nécessité son internement en asile psychiatrique, ou à la limite qu'elle se soit suicidée.

La variable comportement délinquant ou encore l'étude de la récidive peuvent-être riches d'informations en tant qu'indicateurs des difficultés psycho-sociales du sujet. Mais elles ne peuvent être extraites de leur contexte, à savoir que ce type d'étude et éventuellement de référence de comparaison se situe par rapport à la norme sociale. Il faudrait donc ne pas omettre dans les interprétations et les conclusions ses limites conceptuelles (Fréchette et LeBlanc 1987).

Quant au plan purement méthodologique, la mesure d'une telle variable nous paraît être souhaitable afin de saisir le maximum d'informations pouvant s'avérer utiles dans l'explication de la problématique. Le comportement délinquant peut être dû à un dysfonctionnement cérébral ou psychique, cela n'empêche pas la mesure du comportement tel qu'il se présente, quitte à l'inclure par la

suite dans un contexte de troubles pathologiques au sens médical du terme.

Les domaines des sphères psychologique, sociale et médicale nous paraissent être toutes aussi importantes les unes que les autres pour mériter chacune une investigation approfondie grâce aux tests et aux techniques appropriées.

Pour aboutir à une sérieuse étude d'évaluation, il faudrait se munir de tous les outils possibles que nous a apportés la méthodologie en matière de recherches sociales et psychologiques.

Une autre problématique se dresse déjà à l'horizon face à une telle démarche, car on ne sait s'il faut mesurer les facteurs intrapersonnels ou interpersonnels. En d'autres termes, une certaine population est tellement atteinte au niveau de sa sphère intrapersonnelle qu'une perspective thérapeutique prend la priorité. Ainsi, il nous semble indispensable de décider si l'objet de l'évaluation portera sur une approche qui renforcera l'aspect du bien-être personnel du sujet dans son physique et son psychisme ou sur le bien-être social de l'individu, ou encore sur les deux à la fois.

Que ce soit dans le cadre d'une perspective intrapersonnelle ou interpersonnelle, la méthodologie de recherche doit faire preuve d'une certaine rigueur scientifique.

En effet, la population des institutions pour délinquants n'est pas parfaitement homogène, et ne peut avoir en commun à la limite que le fait d'avoir transgressé les normes et de s'être "fait prendre" par l'appareil judiciaire. En outre, les buts des institutions peuvent différer

d'une institution à l'autre. Certaines institutions se fixeront comme objectif l'adaptation des délinquants - atteints de graves troubles d'ordre psychique - à la vie carcérale sans autres prétentions (Bernheim 1982, de Montmollin 1985) alors que d'autres institutions viseront la réintégration socio-professionnelle du délinquant (Alimam 1991, LeBlanc 1985).

Dans toutes les circonstances une évaluation scientifique s'impose, du moins afin de mieux orienter la stratégie d'aide choisie ou de l'améliorer. Nous n'aborderons pas ici le débat sur la tendance à considérer le délinquant comme malade, ou comme une personne avec des droits et des devoirs sociaux qu'elle a transgressés. La notion de responsabilité est largement débattue entre magistrats et autres partenaires légaux et sociaux, mais nous précisons que dans toutes les circonstances l'évaluation est parfaitement réalisable dans un cas ou dans l'autre, il suffit de faire le choix d'une méthodologie adaptée à la nature du problème.

L'intervention au sein d'une institution pour jeunes délinquants peut être comparée à celle d'une autre institution du même genre, à la prison ou encore à elle-même par une approche longitudinale. Le cadre référentiel dans ces différentes situations n'est évidemment pas le même. C'est la raison pour laquelle ce cadre doit être fixé préalablement en fonction des hypothèses et des buts de la recherche.

Dans la perspective d'une comparaison interinstitutionnelle, il faudrait élaborer des échelles différenciées en fonction de l'approche thérapeutique ou éducative utilisée pour le traitement d'un certain type de difficulté. Pour ce faire, il serait nécessaire qu'un maximum d'institutions participent à ce genre de recherches, afin de construire des échelles de référence pour chaque type de programme et selon les catégories institutionnelles.

5. Conclusions

Nous avons abordé dans le présent article des principes généraux touchant le thème de l'évaluation. Nous proposons de distinguer l'analyse institutionnelle de l'évaluation institutionnelle. D'autre part les critères choisis pour chaque étude devraient faire l'objet d'une validation afin d'éviter les éventuels biais liés soit à la fidélité ou à la fiabilité - ou aux deux à la fois - des critères retenus.

Quant aux références de comparaison qui sont d'une importance capitale, nous les classons en quatre catégories. La première est celle qui prend le sujet comme sa propre référence de comparaison, en le comparant à lui-même et en suivant son évolution dans le temps. La seconde référence de comparaison est une comparaison par rapport à un groupe de contrôle. La troisième prend la norme comme base de référence et enfin la dernière est la comparaison interinstitutionnelle.

Il est important d'aborder l'étude par une approche adaptée à la nature des critères retenus. Certains ne sont valablement saisissables que par une observation participante, d'autres requièrent une analyse statistique, et encore d'autres nécessitent une démarche clinique. Le débat à notre avis ne devrait pas se poser tellement sur le choix de l'approche, mais plutôt sur les indicateurs, car le choix de ces derniers imposera celui de l'approche.

Enfin, nous avons évoqué la nécessité de mettre au point des outils d'évaluation plus valides et de construire des échelles d'étalonnage afin de permettre une meilleure harmonisation des recherches évaluatives des institutions.

Bibliographie

Alimam A., "Rapport d'évaluation du foyer-atelier de la fondation J. & M. Sandoz. Étude sur le comportement délinquant", Lausanne: Institut de police scientifique et de criminologie, miméo 1990

Alimam A., "Evaluation d'une institution éducative pour jeunes en suisse romande", à paraître dans la Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1991

von Allmen M, Zimmermann E., "Médecins et patients-détenus: Aspects sociologiques de la médecine pénitentiaire à la prison genevoise de Cham-Dollon", Revue médicale de la suisse romande 105/1 (1985): 73-83

Bernheim J., "Social Environmental Factors Affecting Mental Health: A Study Carried Out at the Geneva Prison «Champ-Dollon»", Genève: Institut de médecine légale, miméo 1982

Boehlen M., "Das Jungenderziehungsheim als Faktor der sozialen Integration", Bulletin de Criminologie, 8/2 (1982): 3-22

Fréchette M., LeBlanc M., Délinquances et délinquants, Chicoutimi (Québec, Canada): Gaëtan Morin, 1987

Gatti U., Semino F., Verde A., "Comunità alloggio a Genova: un intervento psicosociale sugli adolescenti in difficoltà", Rassegna di Criminologia, 17/2 (1986): 253-293

Glaser D., Erez E., Evaluation Research and Decision Guidance, New Brunswick/Oxford: Transaction Books, 1988

Heine G., Locher J., Jugendstrafrechtspflege in der Schweiz: Eine Untersuchung des Sanktionensystems mit Dokumentation, Fribourg (RFA) 1985

Killias M., Précis de Criminologie, Staempfli 1991

LeBlanc M., "Les mesures pour jeunes délinquants", in La criminologie empirique au Québec, Montréal: Presses de l'université de Montréal, 1985, pp. 353-372

de Montmollin M.-J., "Un traitement des désordres de la personnalité? L'atelier de sociothérapie du service médical à la prison préventive de Champ-Dollo (genève): Survol de cinq années", Revue Médicale de la Suisse Romande 105/1 (1985): 65-71

Stecher B.M., Davis W.A., How to Focus an Evaluation, Beverly Hills/London: Sage, 1987

Tanner H., "Enquêtes sur l'efficacité de la prise en charge en Suisse de jeunes particulièrement difficiles à éduquer", Zurich: Centre de recherche en pédagogie sociale de l'université de Zurich, miméo 1986

